



CANDIDATE GUIDE

Preparation for the Entry-to-Practice Examinations in
Generalist, Cardiac and Vascular Sonography

Table des matières

1.	But du Guide du candidat	2
2.	Définition des titres de compétences d'Échographie Canada	2
3.	Description des examens	3
4.	Admissibilité aux examens	3
4.1	Candidats diplômés d'un programme canadien d'échographie accrédité.....	3
4.2	Candidats suivant une voie alternative.....	4
4.3	Nombre de tentatives d'examen et délai d'admissibilité.....	6
5.	Présenter une demande aux examens de certification.....	6
5.1	Frais et dates d'examen.....	6
5.2	S'inscrire (présenter une demande) aux examens.....	6
5.3	Approbation de la demande d'examen et avis.....	9
5.4	Choix de langue pour les examens	9
6.	Accommodements pour les examens.....	10
7.	Notation des examens.....	11
8.	Se préparer aux examens d'Échographie Canada.....	11
8.1	Plans d'examen et Profils de compétences nationaux	11
8.2	Tutoriel de la plateforme d'examen	12
8.3	Examens de pratique	12
9.	Retrait de l'examen et remboursements.....	12
10.	Notification des résultats d'examen.....	12
11.	Communication des résultats des examens aux programmes accrédités	13
12.	Appels d'examen	13
13.	Inscription à d'Échographie Canada et renouvellement.....	14
14.	Lignes directrices de la pratique professionnelle.....	14
15.	Règles de conduite et intégrité des examens	15
16.	Coordonnées de la personne-ressource	16

1. But du Guide du candidat

Ce guide fournira aux candidats des informations sur l'admissibilité à l'examen, le processus de candidature, l'administration et la prestation de l'examen, la notation des examens et la préparation suggérée. Le guide s'adresse à tous les candidats à l'examen : les étudiants/diplômés de programmes accrédités canadiens ainsi que les candidats suivant une voie alternative.

Les candidats doivent examiner ces informations avant la ou les dates d'examen. Ils doivent étudier la section 15 : « Confidentialité et sécurité des examens/actes malhonnêtes » et acceptez les modalités la déclaration d'entente du candidat avant de commencer chaque examen.

Les candidats supervisés à distance doivent revoir le matériel suivant en préparation de l'examen :

1. [Exigences en matière d'équipement](#)
1. [À quoi s'attendre le jour de l'examen](#)

Les candidats qui passent leur examen au centre d'examen recevront un courriel de Measure Learning avec des détails supplémentaires pour leur rendez-vous en personne environ 1 à 2 semaines avant le jour de l'examen.

2. Définition des titres de compétences d'Échographie Canada

Échographie Canada a établi des exigences que candidats à l'inscription doivent respecter pour obtenir les titres de compétences d'Échographie Canada. Ces exigences sont les suivantes :

- Preuve de réussite d'un programme de formation en échographie médicale diagnostique accrédité¹ ou d'un programme essentiellement similaire à un programme de formation en échographie accrédité tel que reconnu par Échographie Canada.
- Réussite de l'Évaluation canadienne des compétences cliniques (ÉCCC™) pour obtenir les titres de compétences souhaités.
- Réussite des examens fondés sur les connaissances approuvés par Échographie Canada pour obtenir les titres de compétences souhaités.
- Paiement de tous les frais requis.

¹Un programme de formation accrédité par Agrément Canada, en vigueur au moment de l'obtention du diplôme.

Les échographistes qui présentent une demande de certification auprès d'Échographie Canada peuvent recevoir des titres de compétences dans les spécialités suivantes :

- CRGS® Échographiste généraliste canadien autorisé
- CRCS® Échographiste cardiaque canadien autorisé
- CRVS® Échographiste vasculaire canadien autorisé

Pour soutenir ces exigences, Échographie Canada a établi des examens nationaux d'admission à la profession pour s'assurer que les personnes inscrites à Échographie Canada respectent les normes techniques, éthiques et professionnelles attendues d'un échographiste. Pour obtenir un diplôme, les candidats doivent passer deux examens écrits (examen de base et examen spécifique à chaque diplôme). Cela changera en janvier 2027, quand Échographie Canada intégrera le contenu de l'examen de base dans l'examen spécifique à la certification. Au Canada, les titres de compétences d'Échographie Canada sont très respectés et exigés par de nombreux employeurs. Dans les provinces réglementées, il peut être nécessaire de réussir les examens de certification d'Échographie Canada pour obtenir un

permis d'exercice. Vous trouverez davantage de renseignements sur les [examens d'admission à la profession](#) pour chaque titre de compétence sur le site Web d'Échographie Canada.

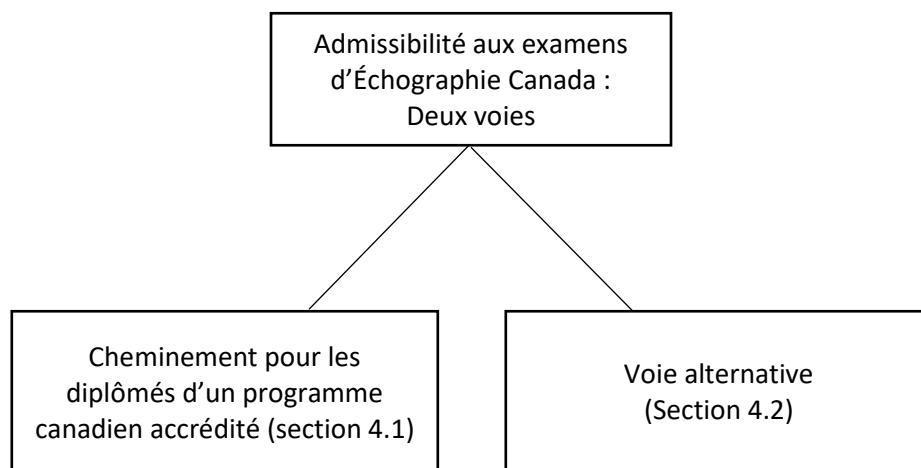
3. Description des examens

Les examens d'Échographie Canada sont informatisés et sont effectués soit en ligne via une surveillance à distance en direct par ProctorU (faisant partie de l'entreprise Measure Learning), soit dans des locaux sécurisés et surveillés sous contrat avec Measure Learning (Yardstick Assessment Strategies est l'administrateur contractuel des examens).

- Les examens comprennent seulement des questions à choix multiple, et bon nombre de questions comprennent des images ou des clips vidéo
- Les candidats peuvent faire l'examen à leur propre rythme (sous réserve de la limite de temps générale) avec la possibilité de répondre aux questions, de sauter des questions, de marquer les questions pour les réviser plus tard et de modifier les réponses jusqu'au moment de rendre l'examen.
- Les candidats doivent être prêts à lire et répondre à une question d'examen en moins d'une minute.
- Les documents de référence et les aides sont interdits pendant l'examen.
- La plateforme d'examen inclut et permet l'utilisation d'une calculatrice intégrée pendant l'examen.

4. Admissibilité aux examens

Il existe deux voies par lesquelles un candidat peut être considéré comme admissible aux examens d'Échographie Canada : le Cheminement pour les diplômés d'un programme canadien accrédité ou la voie alternative. Consultez les informations des sections 5.1 ou 5.2 pour les critères d'admissibilité spécifiques à chaque parcours.



4.1 Candidats diplômés d'un programme canadien d'échographie accrédité

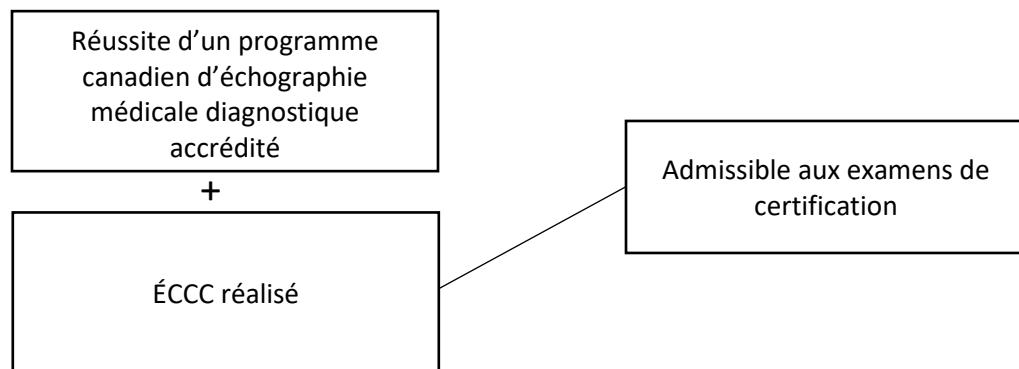
Pour être admissibles aux examens de certification au moyen de cette voie, les candidats doivent avoir réussi un programme d'échographie médicale diagnostique accrédité au Canada, conformément à la [Politique sur l'admissibilité d'un programme d'échographie agréé](#). Pour savoir si un programme d'études est accrédité, visitez la page [Programmes d'études](#) du site web d'Échographie Canada et la page [liste des programmes agréés](#) d'Agrément Canada. Remarque :

Un programme DOIT être « accrédité » ou « accrédité avec condition » pour que les diplômés soient admissibles aux examens d'Échographie Canada.

Les candidats doivent avoir réussi l'Évaluation canadienne des compétences cliniques (ÉCCC™) pour les titres de compétences correspondant aux examens sélectionnés dans la demande. L'ÉCCC^{MD} est réussie dans le cadre des exigences du programme accrédité.

Le représentant de chaque programme d'études DOIT soumettre des documents directement à Échographie Canada pour confirmer que le demandeur a bien satisfait à toutes les exigences du programme. Cela comprend les pages Confirmation de réussite et Résumé des cas du manuel de l'ÉCCC^{MD}, et une lettre dressant la liste de tous les candidats admissibles à chaque examen de certification. Ce processus changera avec NCP 7.0. Le tutoriel ÉCCC NCP 7.0 couvrira ces changements.

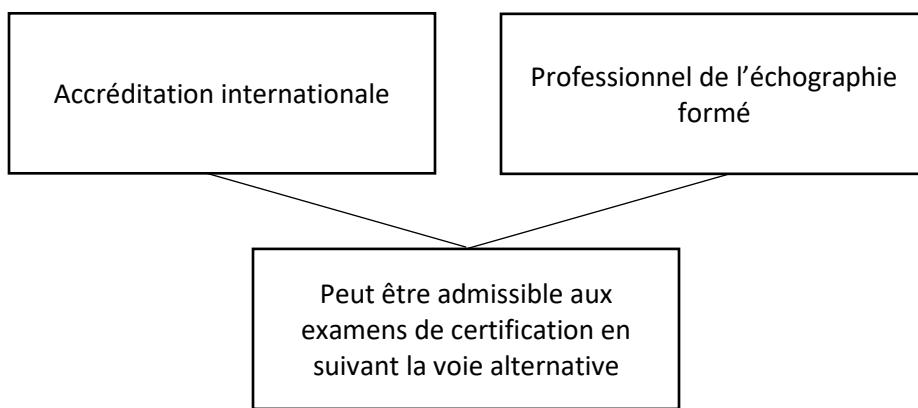
Une demande peut être soumise pour l'examen de base alors qu'un candidat est encore étudiant dans un programme accrédité, avant de compléter son programme et l'ÉCCC^{MD}. Les programmes d'études détermineront à quel moment les étudiants peuvent passer l'examen de base et DOIVENT fournir la preuve d'admissibilité des étudiants, conformément aux consignes ci-dessus. Les candidats qui souhaitent obtenir des accréditations selon le NCP 7.0 peuvent choisir de ne pas passer l'examen de base.



Vous trouverez davantage de renseignements sur la page [Candidats d'un programme accrédité](#).

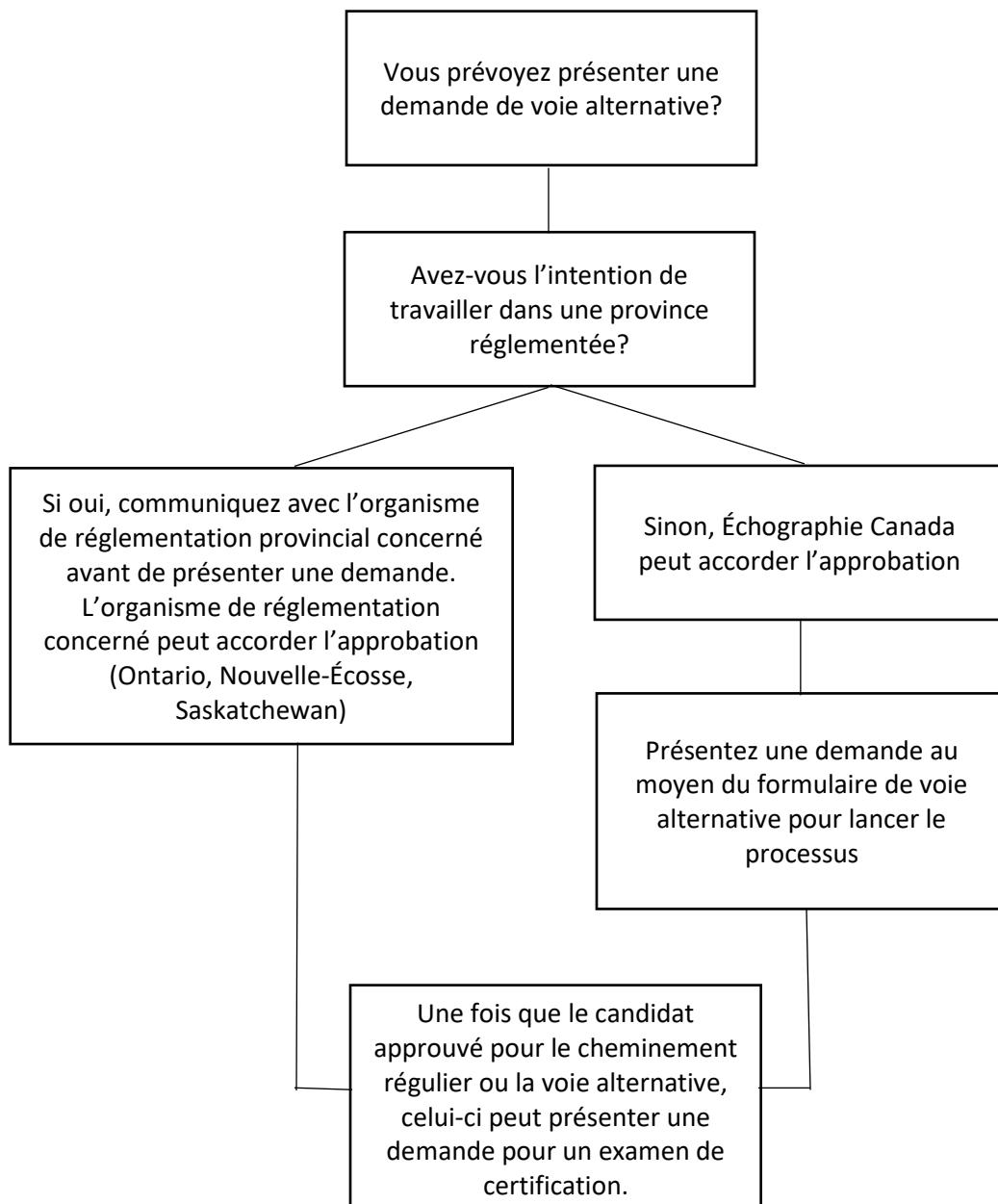
4.2 Candidats suivant une voie alternative

Les candidats qui n'ont pas complété un programme canadien accrédité en échographie médicale diagnostique (c'est-à-dire des professionnels en échographie accrédités ou formés internationalement) peuvent être admissibles à passer les examens de certification par la voie alternative, conformément à la [politique d'admissibilité par voie alternative](#)



Les candidats doivent être évalués et approuvés en tant que candidats suivant la voie alternative avant d'être jugés admissibles à présenter une demande pour les examens de certification. Les candidats potentiels doivent présenter une demande de voie alternative pour amorcer le processus. Ceux qui prévoient travailler dans une province réglementée devraient communiquer avec l'organisme de réglementation provincial avant de présenter une demande de voie alternative. Une fois l'approbation accordée par Échographie Canada ou l'organisme de réglementation provincial, les candidats peuvent présenter une demande pour les examens de certification.

Remarque : Les candidats suivant la voie alternative qui réussissent le processus d'évaluation peuvent postuler uniquement aux examens de certification pour lesquels ils ont été évalués et approuvés.



Les candidats suivant la voie alternative seront approuvés pour la réalisation de l'Évaluation canadienne des compétences cliniques (ÉCCC™) seulement s'ils réussissent les examens de certification pertinents.

Vous trouverez davantage de renseignements sur la page [Candidats suivant une voie alternative](#).

4.3 Nombre de tentatives d'examen et délai d'admissibilité

Tous les candidats admissibles ont droit à un maximum de quatre (4) tentatives pour réussir chaque examen de certification — une première tentative et trois (3) nouvelles tentatives au cours de leur période d'admissibilité.

Pour les candidats du Cheminement pour les diplômés d'un programme canadien accrédité, tous les examens d'accréditation DOIVENT être réussis dans les cinq (5) ans* suivant la date d'achèvement du programme².

Pour les candidats suivant la voie alternative, tous les examens d'accréditation pertinents et l'ÉCCC^{MD} associés doivent être réussis dans les cinq (5) ans* suivant leur dernière pratique clinique ou la fin de leur formation en échographie.

*Les candidats qui n'ont pas réussi l'examen de base dans les 5 ans suivant leur date d'approbation devront repasser la version actuelle de l'examen de base.

*Dans les territoires de compétence réglementés, les critères d'admissibilité à l'examen de certification indiqués par un * peuvent être remplacés par les critères d'admissibilité de l'organisme de réglementation provincial. Les candidats en recherche d'un emploi dans un territoire de compétence réglementé qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité décrits ci-dessus doivent consulter l'organisme de réglementation provincial concerné pour obtenir l'approbation pour passer les examens d'Échographie Canada.

²La date de réussite du programme correspond au dernier jour du mois au cours duquel toutes les exigences du programme ont été satisfaites.

5. Présenter une demande aux examens de certification

5.1 Frais et dates d'examen

[Les frais d'examen et les dates d'examen](#) à venir, y compris les périodes d'inscription à l'examen, sont publiés sur le site Web d'Échographie Canada. Les frais d'examen sont en dollars canadiens et peuvent être modifiés sans préavis. Remarque : les frais de demande d'examen obligatoire ne sont pas remboursables. Les candidats doivent connaître toutes les dates limites pour la planification des examens. Tous les frais d'examen et de demande sont assujettis à la TVH, comme l'exige la loi.

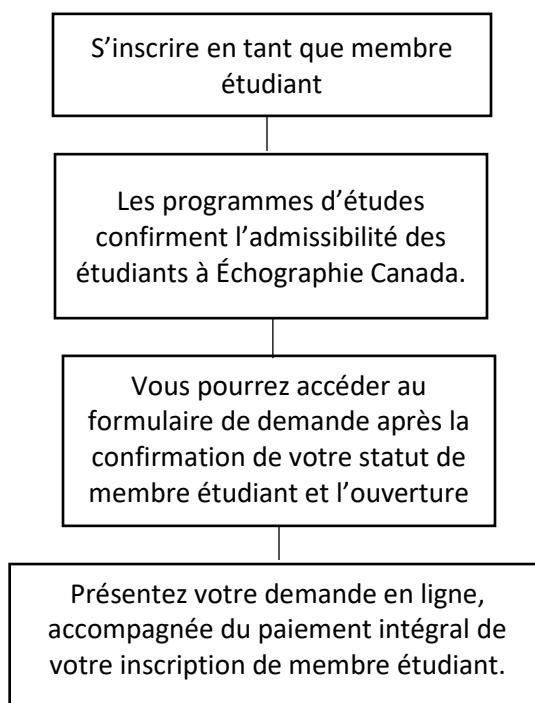
5.2 S'inscrire (présenter une demande) aux examens

Toutes les demandes pour les examens d'admission à la profession d'Échographie Canada DOIVENT être transmises en ligne et accompagnées du paiement intégral des frais (paiement par carte de crédit seulement). La demande d'examen n'est accessible sur le site Web d'Échographie Canada que pendant les périodes d'inscription à l'examen seulement. La période d'inscription pour chaque examen est disponible sur la page web des [Dates d'examen](#). Toutes

les demandes doivent être présentées avant le dernier jour de la période d'inscription. Les demandes tardives ne seront PAS acceptées.

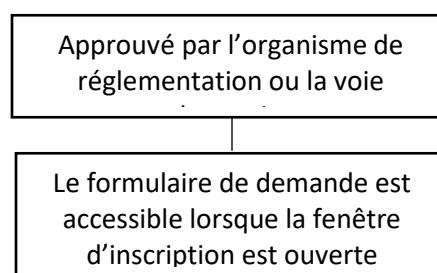
Pour les candidats diplômés d'un programme canadien d'échographie accrédité :

- La demande d'examen en ligne n'est accessible qu'après l'activation du statut de [membre étudiant](#) d'Échographie Canada. Vous pouvez vous inscrire en tant que membre étudiant par l'entremise de ce [lien](#). Veuillez remplir tous les champs obligatoires (*), le courriel, l'adresse de résidence et le numéro de téléphone. Une fois l'inscription transmise, le personnel d'Échographie Canada activera le statut de membre étudiant
- Le représentant de chaque programme d'études doit fournir une liste d'étudiants à Échographie Canada pour confirmer leur statut.
- Une fois l'inscription en tant que membre étudiant activée et la fenêtre d'inscription ouverte, le formulaire d'inscription sera accessible sur la page web [Examens d'admission à la profession](#) SEULEMENT si le candidat s'est connecté en tant que membre étudiant.



Pour les candidats **suivant une voie alternative** :

- La demande d'examen en ligne n'est accessible qu'après l'approbation de l'admissibilité à la voie alternative. La page Web des [Candidats suivant une voie alternative](#) comprend une section sur la réalisation des examens de certification écrits. Le formulaire de demande sera accessible sur la page web [Examens d'admission à la profession](#).
- Les candidats doivent téléverser la lettre d'approbation d'un organisme de réglementation provincial *ou* d'Échographie Canada au moment de la demande.



Présentez la demande en ligne
avec paiement intégral

Pour TOUS les candidats (étudiants/diplômés d'un programme ou candidat suivant une voie alternative)

- Toute demande d'accommodements pour les examens (en raison des limites de capacité, d'obligations religieuses ou d'autres obstacles), ainsi que les documents justificatifs requis, DOIT être incluse au moment de la transmission de la demande d'examen. Consultez la section 7, Accommodements pour les examens, pour obtenir davantage de renseignements.
Le candidat peut passer les examens en personne dans un centre d'examen ou à distance. Le candidat DOIT remplir les champs pertinents au moment de la demande. La demande doit inclure les lieux de préférence pour les centres d'examen (c.-à-d., la ville). Cependant, la préférence pour le centre d'examen ne peut être garantie.
- Des frais de modification peuvent être appliqués à toute demande de modification d'une demande présentée par un candidat après l'envoi de celle-ci.
- Tout ajustement entre la clôture de l'inscription et la date limite appropriée de retrait sera soumis à des frais de reprogrammation. Veuillez consulter la page web [Examens d'admission à la profession/frais](#).
- Veuillez consulter la [liste d'équipement](#) pour connaître les exigences minimales et les recommandations. Pour accéder à l'examen, vous devez satisfaire à toutes les exigences de système indiquées dans la colonne « minimum ». Sans exception. Les candidats satisfaisant aux exigences minimums pourraient tout de même rencontrer des difficultés les empêchant de se connecter à la plateforme d'examen. Par conséquent, les candidats sont fortement encouragés à s'assurer que leur matériel respecte les recommandations indiquées à la colonne « recommandé ». Les examens ne seront pas reportés pour des raisons techniques.

Les candidats doivent s'assurer que toutes les informations de contact sur la demande d'examen sont à jour et que l'adresse courriel est exacte. Des renseignements importants sur l'examen et les résultats de l'examen final seront envoyés à l'adresse courriel au dossier. Veuillez aviser le bureau d'Échographie Canada si vos coordonnées changent entre le moment où vous présentez votre demande et la publication des résultats. Le candidat est responsable de s'assurer qu'Échographie Canada dispose de ses coordonnées à jour.

Remarque : Les courriels peuvent être redirigés vers des dossiers de pourries/courrier indésirable. Le candidat doit vérifier les dossiers de courriels pourriel/indésirables s'il ne reçoit pas de courriel dans sa boîte de réception. Veuillez vous assurer que votre demande est complète. Si vous ne recevez pas de courriel dans les 24 heures suivant la présentation de la demande, veuillez écrire à Échographie Canada à examinfo@sonographycanada.ca.

5.3 Approbation de la demande d'examen et avis

Lors de leur candidature, les candidats recevront un reçu par courriel contenant les informations nécessaires. Ce courriel confirme seulement la réception de la demande et n'indique pas son approbation. Échographie Canada examinera les demandes d'examen transmises au fur et à mesure qu'elles seront reçues et déterminera si elles sont approuvées.

Demande approuvée :

Si un candidat remplit toutes les conditions d'admissibilité et a soumis une demande complète avec paiement des frais, il sera approuvé à se présenter à l'examen ou aux examens demandés. Les candidats approuvés recevront un courriel d'approbation pour chaque examen à une date proche de la date de l'examen, confirmant que le candidat a été autorisé à se présenter à l'examen. Ce courriel sera différent en fonction de l'examen, à savoir s'il est administré à distance avec surveillance ou en personne dans un centre d'examen.

Demande refusée :

Si le demandeur ne remplit pas les critères d'admissibilité pour passer les examens d'échographie Canada ou a soumis une demande incomplète, une notification sera envoyée par courriel expliquant pourquoi la demande a été refusée. Veuillez noter que la réception de la documentation applicable par le programme éducatif doit être reçue avant l'approbation d'une demande.

Si un candidat n'a toujours pas reçu de courriel d'approbation ou de refus trois semaines avant la date d'examen prévue, celui-ci doit communiquer immédiatement avec Échographie Canada à examinfo@sonographycanada.ca.

Remarque : Les courriels peuvent être redirigés vers des dossiers de pourries/courrier indésirable. Le candidat doit vérifier les dossiers pourriels/indésirables s'il ne reçoit pas de courriel dans sa boîte de réception.

5.4 Choix de langue pour les examens

Les examens de base et de généralistes d'Échographie Canada sont offerts en français et en anglais. Les examens cardiaques et vasculaires sont actuellement offerts en anglais.

Échographie Canada recommande aux candidats qui souhaitent passer ses examens en anglais, mais pour qui l'anglais n'est pas la langue maternelle, de réussir l'un des suivants :

- L'Internet-based (iBT) TOEFL (Test of English as a Foreign Language) avec une note globale d'au moins 73 et d'au moins 21 pour l'expression orale.
- Le TOEFL sur papier avec une note d'au moins 500 et un TSE d'au moins 40.
- L'IELTS (International English Language Testing System) — académique (AC) avec une note globale d'au moins 6 et une note d'au moins 6 pour l'expression orale.
- L'IELTS (International English Language Testing System) test – general training (GT) avec une note globale d'au moins 6 et une note d'au moins 6 pour l'expression orale.
- Le MELA (Michener English Language Assessment) avec une note d'au moins 8 pour la lecture, l'écoute et l'expression orale et d'au moins 7 à l'écrit.

Remarque : Les recommandations d'Échographie Canada en matière de maîtrise de la langue sont conformes aux exigences pour l'inscription dans les provinces réglementées. Les candidats qui

présentent une demande d'inscription dans une province réglementée doivent démontrer leur maîtrise de la langue. Les candidats sont encouragés à étudier les exigences d'inscription du lieu où ils prévoient chercher un emploi.

6. Accommodements pour les examens

Échographie Canada s'efforce de mettre ses examens à la disposition de toute personne ayant satisfait aux conditions préalables et qui est jugée admissible. Échographie Canada reconnaît la diversité des candidats et cherche à faciliter l'accès à ses examens, peu importe leurs capacités, obligations religieuses ou autres obstacles.

Si un handicap ou une déficience, une obligation religieuse ou un autre obstacle limite la capacité du candidat à participer à l'examen comme prévu, une demande d'accompagnements pour l'examen peut être présentée à Échographie Canada.

Les mesures d'accompagnements à l'examen peuvent être un ajustement ou une modification des conditions d'examen normales conçues pour permettre la participation d'un candidat sans compromettre la validité ou l'intégrité des examens d'Échographie Canada, en offrant un avantage injuste au candidat ou en imposant une contrainte excessive à Échographie Canada.

Pour demander un accompagnement à l'examen, veuillez remplir la section Accommodements d'examen dans la demande. Veuillez inclure une description de l'aménagement requis ainsi que des suggestions pour l'obtenir. Les documents justificatifs suivants sont requis pour les accompagnements en raison d'un handicap ou d'une déficience pour les candidats d'un programme accrédité :

- Une lettre sur papier à en-tête officiel de l'établissement signée par un représentant du programme ou de l'établissement décrivant les mesures d'accompagnements similaires qui vous ont été fournies pour les examens de votre programme de formation en échographie médicale diagnostique.

Pour les candidats suivant une voie alternative ou ceux ayant besoin d'accompagnements après l'obtention du diplôme, veuillez transmettre les suivants :

- Une lettre sur papier à en-tête officiel signée par un médecin, une infirmière praticienne ou un psychologue, qui :
 - Indique que ce fournisseur de soins a évalué votre handicap au cours des cinq (5) dernières années.
 - Décrit clairement vos limitations fonctionnelles actuelles.
 - Recommande et appuie les accompagnements demandés, comme ils sont énoncés dans le présent formulaire.

Échographie Canada se réserve le droit de demander des documents supplémentaires, si nécessaire, pour compléter son évaluation d'une demande d'accompagnements. Les demandes seront examinées dans son intégralité, et Échographie Canada collaborera avec le candidat et l'organisme d'administration des examens pour s'assurer que les accompagnements sont disponibles.

La décision finale concernant la demande d'accompagnements sera envoyée aux candidats par courriel au plus tard 2 semaines avant la date de l'examen. Chaque demande sera traitée de façon confidentielle et individuelle.

Remarque : Échographie Canada ne traitera pas les formulaires et les documents incomplets. Les candidats doivent s'assurer d'avoir fourni toutes les informations demandées et que les formulaires sont entièrement remplis et lisibles au moment de la demande.

7. Notation des examens

Les examens d'Échographie Canada sont informatisés; par conséquent, les résultats seront générés électroniquement. Les éléments d'examen (questions) seront notés comme corrects ou incorrects. Aucune pénalité n'est appliquée pour les réponses incorrectes.

Échographie Canada travaille avec un spécialiste de la psychométrie pour toutes les mises à jour du plan d'examen pour appliquer la méthode Angoff modifiée d'établissement des normes et déterminer la note de passage (également appelée « note minimale ») pour chaque examen d'Échographie Canada. Dans le cadre de cette méthode, un groupe d'experts examine chaque élément et estime le niveau de rendement attendu d'un candidat. La moyenne de ces estimations produite une note de passage originale pour les examens dans chaque domaine de contenu.

Une fois la note de passage originale établie, Échographie Canada utilise un deuxième processus psychométrique nommé « équivalence » pour établir la norme pour les formulaires d'examen ultérieurs en vertu du même plan. Ce processus implique qu'un spécialiste de la psychométrie réalise des analyses statistiques sur tous les nouveaux formulaires d'examen pour calculer les notes de réussite en fonction de la note de passage originale.

Chaque formulaire d'examen est créé à l'aide d'une sélection différente d'éléments; par conséquent, la note de passage variera d'un examen à l'autre. Le niveau de difficulté de chaque formulaire d'examen varie également en fonction des éléments sélectionnés. Ainsi, la note de passage des examens plus faciles sera plus élevée que celle des examens difficiles. Ainsi, un candidat ne sera pas involontairement pénalisé pour un examen plus difficile. De même, un candidat ne tirera aucun avantage d'un examen plus facile.

Échographie Canada utilise ces méthodes psychométriques pour créer un mécanisme de test valide et fiable qui est équitable pour les candidats et qui convient à un processus national d'accréditation. Avant la notation des examens fondés sur les connaissances, les questions d'examen seront assujetties à l'évaluation statistique pour garantir que les questions à faible rendement sont exclues des résultats des examens des candidats. Ces ajustements sont effectués avant que les résultats ne soient communiqués aux candidats. Les candidats tirent profit de ces ajustements, qui contribuent à la fiabilité et à l'équité de l'évaluation.

8. Se préparer aux examens d'Échographie Canada

Outre l'étude indépendante, plusieurs ressources sont mises à la disposition des candidats pour les aider à se préparer aux examens de certification.

8.1 Plans d'examen et Profils de compétences nationaux

En préparation à l'examen, les candidats doivent consulter les [Profils de compétences nationaux](#) et les [plans d'examens](#) de base, généraliste, vasculaire et cardiaque disponibles sur le site Web d'Échographie Canada. Des documents de référence sont également proposés sur la page des plans d'examens.

8.2 Tutoriel de la plateforme d'examen

Avant la date d'un examen, les candidats recevront un lien vers un « tutoriel d'examen » conçu pour présenter la navigation dans la plateforme informatique utilisée pour les examens d'Échographie Canada.

Remarque : Il ne s'agit pas d'un exemple d'examen; le tutoriel vise uniquement à se familiariser avec la plateforme informatique avant la date de l'examen.

Ces questions sont présentées dans le style de l'examen Échographie Canada. Le tutoriel présentera soit un modèle de question « indépendante », soit un modèle de question renvoyant à une image ou à un clip vidéo correspondant. Les candidats doivent revoir le tutoriel pour se familiariser avec les outils de l'interface d'examen.

8.3 Examens de pratique

Les examens pratiques sont maintenant en vente [ici](#) sur le site Web d'Échographie Canada. Les candidats doivent être prêts à lire et à répondre à une question d'examen dans un délai d'une (1) minute. Remarque : À l'heure actuelle, un seul examen pratique est offert pour chaque domaine de contenu. N'achetez pas un deuxième examen dans un autre domaine, car les questions seront les mêmes.

9. Retrait de l'examen et remboursements

Les candidats qui souhaitent retirer leur demande de participation à un examen d'Échographie Canada doivent remplir le formulaire de retrait avant les dates limites indiquées sur la [page Dates d'examen](#). Tout candidat souhaitant se retirer avant la date limite de retrait sera soumis à des frais de retrait. Tout candidat souhaitant se retirer après la date limite de retrait devra payer la totalité des frais d'examen. Veuillez consulter la section Appels d'examen de ce manuel.

10. Notification des résultats d'examen

Échographie Canada fournira les résultats des examens aux candidats environ 4 à 6 semaines après la date d'administration par un courriel d'Avis de résultats. Ce courriel indiquera au candidat où trouver son résultat.

Si un candidat réussit l'examen ou les examens et possède une ÉCCC valide et complétée, il recevra la ou les accréditations applicables, comme indiqué dans le courriel d'Avis de résultats. En plus de cette lettre, les candidats retenus ayant réussi recevront un certificat officiel d'Échographie Canada indiquant l'inscription et les titres de compétences accordés.

Un candidat qui échoue à l'examen ou aux examens pourrait être autorisé à repasser l'examen à une date ultérieure. Les candidats admissibles sont encouragés à prendre des mesures correctives pour améliorer leurs chances de succès avant de postuler pour repasser l'examen. Les candidats ayant échoué recevront un rapport de performances comparant leurs résultats dans chaque domaine de compétences à ceux des candidats. Ces rapports sont envoyés environ 2 à 3 semaines après l'avis des résultats.

Les candidats qui souhaitent qu'Échographie Canada vérifie leurs résultats d'examen peuvent remplir la demande sur la page web Examens d'admission à la profession et payer les frais requis. Lors d'une revérification, nous vérifions que le score que vous avez reçu correspond à celui de l'examen sur la plateforme de l'examen. Veuillez nous accorder 10 jours ouvrables.

11. Communication des résultats des examens aux programmes accrédités

Échographie Canada fournit un rapport statistique sur la réussite des étudiants et des diplômés des programmes d'échographie accrédités. Ce rapport résume tous les candidats qui ont passé l'examen du programme de formation accrédité. Il n'inclut pas les noms ou les notes individuelles des étudiants et il est fourni aux programmes pour soutenir l'amélioration continue de la qualité.

12. Appels d'examen

Les examens informatisés à choix multiples ne sont généralement pas sujets à des erreurs de notation. Supposons qu'un élément de l'examen soit mal construit ou mal codé pour donner la bonne réponse. Dans ce cas, une analyse statistique est utilisée pour identifier la situation et prendre des mesures correctives, y compris retirer la question de la note de l'examen. Cette analyse est effectuée avant que les résultats de l'examen ne soient communiqués aux candidats. Par conséquent, il n'y a aucune marge d'ajustement ou discrétionnaire dans le calcul de la note d'un candidat.

Les candidats dont les droits d'inscription ont été perdus faute de s'être présentés à l'examen ou qui ont échoué peuvent interjeter appel pour les motifs suivants :

- Une situation indépendante de la volonté du candidat causant son absence.
- Conditions d'examen perturbatrices le jour de l'examen.
- Une situation médicale compromettant la performance du candidat.

Les candidats qui souhaitent interjeter appel doivent remplir le [Formulaire de demande d'appel de l'examen de certification](#), qui est accessible sur le site Web. Le formulaire et toute documentation justificative doivent être entièrement remplis et présentés, ainsi que des frais de **300 \$ dans les dix (10) jours civils suivants la notification par courriel des résultats**. Le Comité d'appel et de discipline d'Échographie Canada étudie les demandes d'appel et ces examens sont réalisés dans les 30 jours civils suivant la date de clôture des appels. Les candidats seront avisés de la décision dans les cinq jours ouvrables suivant l'examen.

Veuillez remplir et envoyer le
[formulaire de demande d'appel de résultats d'examen](#)
ainsi que tout document justificatif dans les dix (10)
jours suivant l'envoi par courriel de l'avis des résultats.

Le Comité d'appel et de discipline d'Échographie Canada examinera la demande dans les trente (30) jours civils suivant la date de clôture des appels.

Les candidats seront avisés de la décision dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'examen.

Si la décision du comité entraîne l'annulation d'une tentative d'examen fondée sur les connaissances, l'appelant sera remboursé des frais d'appel et pourra également être remboursé des frais d'examen. Le remboursement est effectué sur la carte de crédit indiquée sur le formulaire de demande original, sauf indication contraire de l'appelant.

13. Inscription à d'Échographie Canada et renouvellement

Après avoir réussi les examens de certification d'Échographie Canada et le ÉCCC TM, les candidats auront satisfait aux normes canadiennes les plus élevées et seront admissibles à l'inscription à Échographie Canada pour les titres de compétences pertinents. Cela garantit aux employeurs de partout au Canada que les inscrits d'Échographie Canada respectent ces normes d'admission à la profession.

Les inscrits doivent conserver leurs titres de compétences en adhérant au programme de développement professionnel continu (DPC). Le programme de DPC exige que les inscrits réalisent 40 crédits de DPC tous les trois ans (chaque période de trois ans commence le 1^{er} janvier de la première année et se termine le 31 décembre de la troisième année). La période de trois ans pour les nouveaux inscrits commence officiellement le 1er janvier suivant l'obtention du ou des titres de compétences. Les renseignements sur le programme de DPC sont accessibles sur le site Web d'Échographie Canada.

La date limite annuelle pour le renouvellement de l'inscription à d'Échographie Canada et le paiement des frais est le 30 avril. Une nouvelle carte d'inscription à Échographie Canada sera remise à cette date. Une assurance responsabilité professionnelle est également offerte aux membres. Pour obtenir davantage de renseignements, veuillez consulter [ce lien concernant l'ARP](#). Dans les provinces où l'échographie est réglementée, les échographistes accrédités doivent s'inscrire auprès de l'organisme de réglementation provincial pour y exercer la profession.

14. Lignes directrices de la pratique professionnelle

Les [Lignes directrices de pratique professionnelle](#) d'Échographie Canada sont la norme d'entrée en pratique pour les échographistes canadiens afin d'offrir des soins aux patients sécuritaires, efficaces, de haute qualité et éthiques. Elles sont fondées sur les Profils de compétences nationaux d'Échographie Canada, les sondages nationaux sur l'exercice de la profession et sur l'examen des normes et des lignes directrices de pratique nationales et internationales. Elles doivent être considérées comme un document de référence pour toutes les lignes directrices canadiennes en milieu de travail.

Ces politiques, énoncés de position et lignes directrices de pratique fondés sur des données probantes visent à être utilisés par les échographistes, les éducateurs et les employeurs praticiens pour garantir l'excellence de la pratique d'une échographie de qualité élevée, sécuritaire et éthique partout au Canada.

On s'attend à ce que les membres accrédités d'Échographie Canada respectent le Code de déontologie, le Code de conduite et le champ d'exercice d'Échographie Canada, tous accessibles aux fins d'examen à partir du présent document.

Les membres qui ne se conforment pas à ces exigences et à ces politiques, qui contreviennent à leur code de déontologie, à leur champ d'exercice ou au Code criminel du Canada, ou qui agissent de façon contraire aux intérêts d'Échographie Canada, peuvent être suspendus ou expulsés.

15. Règles de conduite et intégrité des examens

Échographie Canada s'engage à garantir la confidentialité et la sécurité de son processus d'examen et de son matériel. Cette politique et cette entente doivent s'appliquer avant, pendant et après les examens afin d'éliminer la possibilité qu'un candidat obtienne un avantage injuste et d'éviter les frais de remplacement du matériel d'examen en cas de violation de la sécurité.

Tous les documents d'examen d'Échographie Canada sont la propriété d'Échographie Canada et sont protégés par le droit d'auteur. Des mesures de sécurité strictes ont été mises en place pour assurer l'intégrité du processus d'examen et du matériel en tout temps. Ces mesures ont été créées pour garantir que les documents d'examen soient toujours protégés lors du développement, de la révision, de la reproduction, du transport, de l'élimination, de la présentation le jour de l'examen, de l'exécution et de l'évaluation pour la notation.

Échographie Canada applique rigoureusement sa politique de sécurité des examens, comme elle est énoncée dans le présent document. Les candidats qui enfreignent la politique présentée ici peuvent être invités à arrêter l'examen et pourraient ne pas recevoir leurs résultats ou voir ceux-ci déclarés nuls et non avenus.

Si un candidat présente sciemment des renseignements frauduleux ou déforme les faits dans sa demande d'examen ou dans d'autres formulaires de demande connexes, Échographie Canada prendra les mesures appropriées, qui peuvent comprendre le refus permanent ou le retrait de l'autorisation de se présenter aux examens, l'annulation des résultats de l'examen ou de l'inscription à Échographie Canada.

Échographie Canada dispose de procédures de contrôle et de surveillance pour repérer et documenter les inconduites pendant l'examen, y compris dans les cas où les candidats réussissent l'examen par des moyens frauduleux.

Les candidats doivent examiner et accepter les modalités de la présente déclaration d'entente du candidat avant de commencer chaque examen. Les candidats qui n'acceptent pas les modalités de la déclaration d'entente ne pourront pas passer l'examen et n'auront pas droit au remboursement des frais.

- J'ai lu et je comprends parfaitement le Guide du candidat d'Échographie Canada, ainsi que toutes les sections et les annexes qui s'y trouvent, et j'accepte de m'y conformer.
- L'examen de certification d'Échographie Canada est hautement confidentiel. Les questions d'examen sont la propriété de Échographie Canada, et la divulgation non autorisée de 14 questions d'examen est strictement interdite, ainsi que tout enregistrement ou mémorisation des questions, peu importe l'intention. En acceptant cette déclaration d'entente, vous acceptez de préserver la confidentialité des questions de l'examen d'accréditation d'Échographie Canada.
- Vous devez préserver la confidentialité du contenu de l'examen confidentiel, même après l'examen. Cela inclut, mais sans s'y limiter, de ne pas discuter du contenu avec une autre personne qui aurait passé l'examen avant vous, avec vous ou qui ne l'a pas encore passé.

16. Coordonnées de la personne-ressource

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant les examens d'accréditation d'Échographie Canada ou sur les instructions de ce guide des candidats, n'hésitez pas à communiquer avec Échographie Canada par courriel à examinfo@sonographycanada.ca.

Échographie Canada vous souhaite beaucoup de succès lors de vos examens d'accréditation et espère vous accueillir dans les rangs des échographistes canadiens accrédités.